

## Déclaration de Jacques Santer (Bruxelles, 16 mars 1999)

**Légende:** Le 16 mars 1999, Jacques Santer, président de la Commission européenne, fait une déclaration relative à la démission, la veille, de tous les membres du collège suite au rapport du Comité des experts indépendants.

**Source:** RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Commission européenne, [31.07.2000]. IP/99/179. Disponible sur <http://europa.eu.int/rapid/start/welcome.htm>.

**Copyright:** (c) Union européenne, 1995-2012

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/declaration\\_de\\_jacques\\_santer\\_bruelles\\_16\\_mars\\_1999-fr-238c3949-c3b9-4cae-8d39-4b693d58795b.html](http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_jacques_santer_bruelles_16_mars_1999-fr-238c3949-c3b9-4cae-8d39-4b693d58795b.html)

**Date de dernière mise à jour:** 23/10/2012

## Déclaration du Président Jacques Santer au lendemain de la démission des membres du collège

Bruxelles, le 16 mars 1999

J'avais pris l'engagement de faire suivre d'effets le rapport du Comité des experts indépendants. Hier, le collège a assumé ses responsabilités. En son nom, je tiens à faire quelques remarques.

1. Le rapport examine un nombre limité de cas spécifiques qui ont, ces derniers temps, fait l'objet de critiques de la part du Parlement européen. Je constate que l'analyse très détaillée de ces cas relève des dysfonctionnements et un cas de favoritisme, mais qu'il n'y a aucune indication de comportement frauduleux ou de corruption, ni d'enrichissement personnel de la part des membres de la Commission.
2. Je retiens que le rapport du Comité, à partir d'un nombre très limité de cas de fraude ou de dysfonctionnement qui, en effet, méritaient d'être critiqués, donne de cette institution et de ses fonctionnaires une image d'irresponsabilité généralisée. Cette image est fautive. J'ai été choqué par la tonalité des conclusions, que je récusé.
3. Je n'admets pas qu'un bilan de quatre ans de travail, au cours des quels cette Commission a réalisé intégralement son programme politique, soit ramené à six cas d'irrégularités dont quatre remontent avant 1995. J'aurais aussi espéré que le Comité des experts indépendants apprécie à leur juste mesure les réformes très substantielles introduites par cette Commission depuis 1995 et le programme ambitieux annoncé au Parlement européen en janvier dernier.
4. La décision de la Commission d'hier est un acte politique. Nous avons pris nos responsabilités, même si nous jugeons que le rapport est déséquilibré. Parfois, une crise est salutaire ; il faut utiliser cette crise comme tremplin pour une réforme profonde et durable de toutes nos institutions européennes. J'exprime l'espoir que cette crise contribuera à rétablir le fonctionnement harmonieux des institutions.
5. J'ai informé le Président du Conseil européen de la décision prise hier soir par la Commission. Je lui ai fait savoir qu'en application des traités, nous assumerons nos fonctions jusqu'à ce qu'il soit pourvu à notre remplacement selon les procédures prévues.